

## Compte-rendu du Conseil Municipal Du 4 septembre 2015 à 19 h

Présents Robert VIELFAURE, Eliane TARALLO, Gilles PEREAU, Michel LAPIERRE, Guy DUBREU, Guy IMBERT,  
excusé : Jacques ANATOLE

Pouvoirs:

Mélanie FANGIER à Robert VIELFAURE  
Juliette CONSTANTIN à Eliane TARALLO  
Monique RIGOLLET à M.LAPIERRE

A été élue Secrétaire de séance : Guy IMBERT

### **1. Délibération consultation travaux aménagement éco-quartier**

Suite aux réponses aux appels d'offres sur les lots terrassement, génie civil, et plantation après analyse technique du cabinet NALDEO ; la commission projets a statué:

Lot 1 Terrassement et voirie estimé à 75 529€ HT; est retenue la société MANENT pour un montant de 53 267,77 € HT

Lot 2 Génie civil estimé à 36 675 € HT ; est retenue la société TEYSSIER pour un montant de 24 977,13 € HT

Lot 3 Plantations estimé à 9 415 € ; est retenue la société Les Jardin du Soleil Levant pour un montant de 6 912 € HT

Les travaux débuteront le 14 septembre 2015

**Pour : unanimité.**

### **2. Délibération participation financière école de CHASSIER:**

La participation s'élèvera à 778, 19 € par enfants; pour un montant global de 10 505, 89 €

**Pour : unanimité.**

### **3. Délibération Décision modificatives sur Budget 2015:**

il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61523	Entretien voies et réseaux		-6512.00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		6512.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1331 - 00	D.E.T.R. transférable		1267.00
1341 - 000	D.E.T.R. non transférable	1267.00	
280412 - 00	Subv. Public : Bâtiments, installations	7505.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>8 772.00</b>	<b>1 267.00</b>

<b>TOTAL :</b>		<b>8 772.00</b>	<b>1 267.00</b>
----------------	--	-----------------	-----------------

**Pour : unanimité**

#### **4 Délibération Décision modification règlement utilisation salle polyvalente:**

M.LEMAIRE arrive à ce stade de la réunion

Le nouveau règlement est disponible en mairie

#### **Nouvelle tarification :**

<b>Associations et Professionnels</b>		<b>Particuliers</b>		<b>Autres *</b>	
<b>De ROCHER</b>		<b>De ROCHER</b>		<b>De ROCHER</b>	
Forfait annuel Utilisation régulière	250 euros	Location à la journée	80 euro	Forfait annuel Utilisation régulière	150 euros
Forfait journalier au de la de 4ème manifestation	10 euros	Caution	400 euro		
		Caution nettoyage	50 euro		
<b>Demandeur extérieur</b>					
Forfait annuel	300 euros	Location à la journée	200 euros	Pas d'extérieur	
		Caution	400 euros		
		Caution nettoyage	50 euros		

\* Autres: animation bénévole ouverte à tous les habitants de la commune de Rocher

**Pour : unanimité.**

#### **5 Délibération Travaux suite aux orages et déclaration d'assurance:**

Les travaux portent sur la réparation de l'installation sonorisation de l'église pour un montant de 440 € HT et de l'éclairage sur la place du village pour un montant de 492 € HT

**Pour : unanimité.**

#### **6 Délibération Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée:**

L'agenda doit être établi avant le 27/09/2015.

La mairie répond aux exigences

L'église est fermée en dehors des offices religieux. La mise en conformité porte sur la modification des deux marches de la porte principale afin de permettre l'accès aux personnes en fauteuil. Ces travaux seront réalisés en 2016, pour un montant estimé à 5 000 €.

La salle polyvalente est intégrée dans l'étude de sécurisation de la route départementale, sur le Bourg Centre.

Ces travaux seront proposés et réalisés en 2017 pour un coût estimatif de 50 000 €

**Pour : unanimité.**

### **Questions et communications diverses.**

Transport scolaire: Plusieurs demandes d'élargissement du circuit de transport scolaire ont été présentées. Toutes ont été refusées par le Département.

AMF: Une demande de mobilisation nationale, contre les baisses de dotations est demandée pour le 19 septembre 2015 de 10h à 12h, devant chaque mairie.

Site Internet:

Suite à quelques remarques, nous constatons que certaines personnes font une confusion sur l'adresse du site de ROCHER.

Adresse du site de la mairie de ROCHER : **[www.mairie-rocher.fr](http://www.mairie-rocher.fr)**

Ecrire cette adresse directement sur la barre d'adresse <http://...> au lieu de l'écrire dans la case d'un moteur de recherche (ex : google) qui vous proposera d'autres sites.